

**DE LA PATRIMONIALISATION.
COMMENT ET QUAND LES CHOSES DEVIENNENT-ELLES DES
PATRIMOINES ?**

Ahmed Skounti

Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, Rabat-Marrakech

"Un présent qui plonge sans cesse en avant."¹

James Clifford

"The world rejoices in a newly popular faith: the cult of heritage."

"... Few realize how heritage functions, most are content either to admire or traduce it."²

David Lowenthal

INTRODUCTION

La patrimonialisation peut être définie comme le processus par lequel des éléments de la culture ou de la nature deviennent, à un moment donné de l'histoire des sociétés, investis de la qualité de bien patrimonial digne d'être sauvegardé, mis en valeur au profit des générations actuelles et transmis aux générations futures. Il s'agit d'un fait universel nouveau tant par son ampleur sans précédent que par les enjeux qui le sous-tendent. C'est aussi un fait contemporain propre aux sociétés d'aujourd'hui travaillées en profondeur par des changements inédits dans l'histoire de l'humanité.

L'uniformisation des façons d'agir et de penser, autre visage de ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation, l'universalisation d'un corpus de valeurs et de droits humains propre à la modernité, voire à la postmodernité, inquiète les sociétés humaines qui recherchent dans la nature et la culture des éléments qui confortent ce qu'elles tiennent pour leur identité propre. Ajouter à cela le caractère consumériste de l'exploitation des ressources naturelles et culturelles à l'échelle planétaire et l'on mesurera les ressorts de cette frénésie patrimoniale qui s'empare de l'humanité confrontée à ses propres démons.

Cet article se propose de réfléchir à ces questions en interrogeant les notions de patrimoine et de patrimonialisation. Il s'interroge sur les modalités selon lesquelles ce processus advient et se met en place. Il pose les questions complexes du rapport de la patrimonialisation au temps et à ce qu'il est convenu d'appeler la mondialisation. Une expérience de plusieurs années de réflexion, d'enseignement

¹ James Clifford, Les autres – au-delà des paradigmes de 'préservation', *Cahiers du Musée national d'art moderne* (Paris), 28, 1989, pp. 71-76.

² David Lowenthal, *The Heritage Crusade and the Spoils of History*, Cambridge: Cambridge University Press, 1998.

et de pratique dans ce domaine tant au niveau national qu'international, au plus près de l'action de l'UNESCO, permettra de nourrir le propos d'exemples concrets.

AUX ORIGINES DU FAIT PATRIMONIAL

Si des formes anciennes de patrimonialisation ont existé, elles ne peuvent être comparées à celles qui prévalent dans les sociétés contemporaines. Elles s'inscrivent dans le cadre d'autres modes de reproduction des communautés qui leur ont donné naissance. La particularité de ce processus tel qu'il est observé aujourd'hui est issue d'un double mouvement : des facteurs endogènes propres aux sociétés industrielles d'une part (analysés pour l'Europe par exemple par Georg Germann (2009)³) et des contacts à grande échelle entre celles-ci et les autres sociétés, eux-mêmes induits soit par la colonisation, soit par la mondialisation. La colonisation a introduit dans les sociétés colonisées non seulement des industries, des produits et des techniques, tous jusque-là inédits, mais aussi des manières d'agir, de faire, de penser et de se représenter tout à fait nouvelles. Parmi celles-ci, la construction des nouvelles identités sur une base patrimoniale figure en bonne place. Elle prend des colorations différentes suivant l'idéologie dominante ou le groupe dominant du moment, suivant les éléments mobilisés par les projets d'indépendance ou par les élaborations a posteriori des Etats indépendants en quête de domination ou de légitimité. Les contacts à grande échelle quant à eux, induits par la migration, les moyens de mobilité et de communication, les flux transnationaux, entraînent des changements multiformes dans deux directions antinomiques : une uniformisation grandissante des sociétés humaines, d'une part, et une lente recherche de différenciation, d'autre part. Les mêmes communautés en arrivent à être traversées par des forces centripètes qui les tirent vers une homogénéisation et des forces centrifuges qui les poussent à rechercher au plus profond d'elles mêmes, ou de ce qu'elles considèrent comme tel, le moyen d'y résister. Prises entre le marteau du changement inéluctable et l'enclume de la fidélité sublimée, elles sont parfois déchirées jusqu'au déchaînement de la guerre civile fratricide. En y ajoutant, en toile de fond, la lutte pour le contrôle du pouvoir politique, des ressources économiques et des moyens médiatiques, les déchirements en sont, parfois, bien meurtriers.

Le processus de patrimonialisation lui-même est multiforme, aussi bien d'un point de vue diachronique que d'un point de vue synchronique. Il a pris et prend des formes diverses et protéiformes dans le temps comme dans l'espace. A l'échelle du temps, il a d'abord intéressé des vestiges, des monuments et des objets avant d'atteindre des éléments immatériels, longtemps relégués au rang de folklore dépassé ou d'artisanat pour touristes. De proche en proche, la notion de patrimoine, à l'origine focalisée sur un objet matériel emblématique selon les cultures (le monument historique en France ou le livre ancien au Maroc, par exemple), s'est élargie à des formes moins monumentales (patrimoine de quartier, tissu urbain historique, objets ethnographiques, etc.), puis à des monuments naturels, à des paysages culturels, à l'architecture urbaine moderne et contemporaine, aux usines,

³ Georg Germann, 2009, *Aux Origines du Patrimoine Bâti*, préface de Jacques Gubler, Gollion, Infolio, 448 p.

DE LA PATRIMONIALISATION
COMMENT ET QUAND LES CHOSES DEVIENNENT-ELLES DES PATRIMOINES ?

fabriques, ateliers et mines de l'âge industriel, et enfin à des formes d'expression et à des éléments de ce qu'on appelle aujourd'hui « patrimoine culturel immatériel ».

A l'échelle de l'espace, la demande de patrimoine se fait d'abord sentir en milieu urbain, autour de monuments historiques exceptionnels, dans des sites archéologiques proches des villes modernes ou en rase campagne, dans l'enceinte de bibliothèques historiques, de sites rupestres majeurs ou de paysages naturels grandioses. Quel que soit le lieu où ils se situent, leur identification, sélection et patrimonialisation est presque toujours d'origine urbaine. Le sentiment de conservation naît, en effet, de la perte ou du sentiment de perte de racines culturelles supposées relier les individus et les communautés à un continuum sécurisant sous l'effet de changements à la cadence et aux répercussions inédits. Les acteurs ruraux en font ensuite l'expérience par le truchement de l'école, de l'émigration, de l'exode rural, du tourisme et de l'altérité. La demande patrimoniale investit ainsi les coins et les recoins de la vie des communautés jusqu'à donner lieu à une *surpatrimonialisation* qui alimente toutes sortes d'inquiétudes et de remises en cause (Lowenthal 1998, Jeudy 2008)⁴. Le patrimoine est alors une ressource recherchée et exploitée à des fins économiques, sa valeur culturelle devenant souvent un faire-valoir.

LE PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION

Le processus de patrimonialisation est complexe. Il ne peut être approché pour en saisir le fonctionnement sans une certaine simplification. Les expériences des pays et des communautés dans leur identification et distinction de composantes naturelles ou culturelles, matérielles ou immatérielles de leur territoire ou de leur héritage montrent à la fois la diversité et la spécificité de ce processus. Sa diversité se voit aux facteurs qui ont présidé dans chaque cas à la reconnaissance du caractère patrimonial d'un monument, d'un site, d'un objet ou d'une forme d'expression culturelle. Sa spécificité se lit dans les conditions, chaque fois différentes, qui sont à la base d'une telle reconnaissance. Cependant, l'on peut tout de même tenter l'exercice consistant à schématiser le mode de fonctionnement du processus de patrimonialisation.

Comment lire ce schéma ? Nous avons affaire à un élément de la nature ou de la culture qui a une fonction F1 : un parc naturel est d'abord un espace naturel exempt de toute activité humaine, un château d'abord une demeure seigneuriale, un site archéologique d'abord un ensemble de ruines d'une ville disparue, un bol d'abord un récipient pour aliments liquides ou solides, un conte d'abord un moyen d'apprentissage et de divertissement, ainsi de suite. Ensuite, advient le moment où l'objet ou l'élément doit changer de fonction. Gérard Lenclud (2007 : 73)⁵ explique bien cette transformation : « en évoquant les changements de fonction, nous nous référons à ce fait spécifiquement humain que nos représentations de nos objets concrets, et singulièrement des artefacts, leur confèrent une signification qui

⁴ Voir David Lowenthal, 1998, *The Heritage Crusade and the Spoils of History*, Cambridge, Cambridge University Press et Henri-Pierre Jeudy, 2008, *La Machine patrimoniale*, Belval, Editions Circé.

⁵ Lenclud, Gérard, Etre un artefact, in Octave Debray & Laurier Turgeon, 2007, *Objets et Mémoires*, Paris, Editions de la MSH et Québec, Presses de l'Université de Laval, pp. 59-90.

n'est inhérente ni à ce qu'ils sont physiquement ni à ce qu'ils servent à faire ». Trois possibilités s'offrent alors à cet objet ou cet élément. Elles se lisent de gauche à droite dans le schéma :

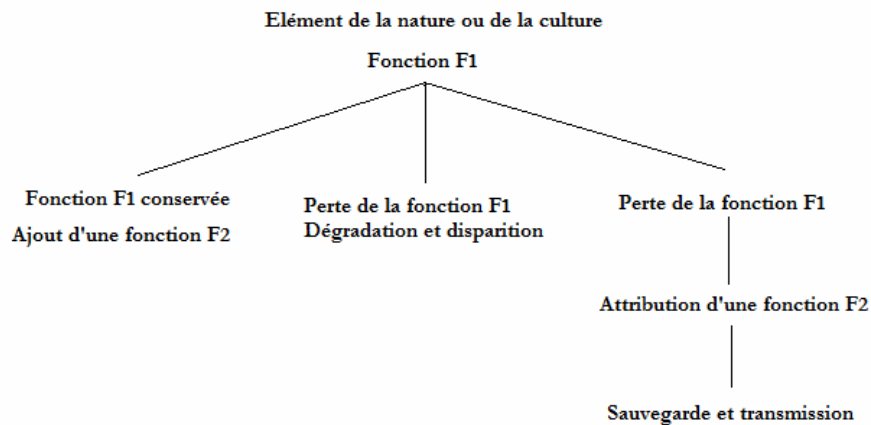


Fig. 1. Schéma du processus de patrimonialisation

a. **La** première possibilité : à la fonction F1 d'origine, vient s'ajouter une fonction F2. Elle n'entraîne pas toujours, de façon circonstanciée ni automatique, la perte de la fonction F1. De même, il peut s'écouler un certain temps, variable selon les cas, avant l'avènement de la fonction F2. Deux exemples marocains permettent d'illustrer ce propos. La Mosquée de la Koutoubia à Marrakech se voit attribuer la qualité de monument historique, donc de patrimoine, par dahir (décret royal) du 19 novembre 1920⁶, plus de sept siècles après sa fondation pendant lesquels elle a fonctionné uniquement comme mosquée. Il en est de même de la Place Jemaâ El Fna, protégée en tant qu'espace physique par le dahir du 22 juillet 1922⁷ et en tant que patrimoine oral et culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO en 2001 (Skounti et Tebbaa 2006)⁸. Tandis que la Mosquée Hassan II de Casablanca est de fait consacrée comme un patrimoine dès son inauguration, devenant un lieu de passage obligé des délégations officielles en visite à Rabat ou Casablanca ou de simples touristes de passage dans la métropole économique.

b. La deuxième possibilité : l'élément perd sa fonction F1 sans se voir attribuer de fonction de substitution. Les raisons en sont multiples : friche, abandon, exode, guerre, destruction, désuétude, dépréciation, rejet, acculturation, etc. Progressivement, l'élément se dégrade et tombe dans l'oubli. On pourrait poser

⁶ *Bulletin Officiel* n° 423 du 23 novembre 1920, p. 2016.

⁷ *Bulletin Officiel* n° 509 du 25 juillet 1922, p. 1188.

⁸ A. Skounti et Ouidad Tebbaa, *La Place Jemaâ El Fna, patrimoine culturel immatériel de Marrakech, du Maroc et de l'humanité*, Rabat, Publications du Bureau de l'Unesco, 2006, bilingue arabe et français.

DE LA PATRIMONIALISATION
COMMENT ET QUAND LES CHOSES DEVIENNENT-ELLES DES PATRIMOINES ?

la question, à raison, de la pertinence de cette possibilité, là où le schéma pourrait se suffire des deux autres. La raison en est que de la même manière que la vie des humains est faite de mémoire et d'oubli, l'un ne pouvant fonctionner sans l'autre, le processus de patrimonialisation est aussi fait de choses que l'on abandonne sciemment, par mégarde, paresse, désintérêt, force ou pour tout autre considération. L'histoire de la patrimonialisation est aussi, en creux, toujours une histoire de non patrimonialisation. Les arènes de Casablanca ont été détruites à un moment où l'architecture héritée de la période coloniale n'était pas considérée comme un patrimoine digne d'être sauvegardé et valorisé. Il en est toujours ainsi, dans une très large mesure comme on le verra plus loin. En dehors de l'architecture du XXe siècle, on pourrait multiplier les exemples de ces lieux de mémoire, de ces objets, de ces formes d'expression culturelles, de ces pratiques et de ces représentations, anciens ou nouveaux, qui dépérissent un peu plus chaque jour quand bien même la conscience patrimoniale est plus que jamais aiguë.

c. La troisième possibilité : l'élément perd sa fonction F1, commence à se dégrader ou même à dépérir. La reconnaissance de ses valeurs par les individus, les groupes ou les communautés entraîne un changement dans le processus de son abandon. Ces valeurs, loin d'être inhérentes à l'élément, lui sont attribuées par les gens, loin d'être intrinsèques sont extrinsèques. Une fonction F2 nouvellement attribuée à l'élément supplante définitivement la fonction F1 perdue. L'état de conservation ou de sauvegarde de l'élément s'en trouve complètement transformé. Menacé par la dégradation ou la désuétude, il est à présent sauvé : le monument est restauré, le site archéologique est valorisé, le paysage naturel est aménagé, l'objet est exposé dans un musée, le conte est réintroduit dans des activités sociales qui lui garantissent la transmission, etc. Avant de devenir le site archéologique antique le plus célèbre du Maroc, inscrit en 1998 sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, Volubilis était jusqu'en 1921 un amas de ruines connu chez les habitants voisins de Moulay Driss Zerhoun sous le nom mythique de Ksar Feraoun (palais de Pharaon). Il aurait pu continuer ainsi à sombrer dans l'oubli, à alimenter de ses pierres taillées les nouvelles constructions des environs, et même jusqu'à Meknès, comme ce fut le cas pendant plusieurs siècles. Les autorités du Protectorat français en ont décidé autrement, en le classant, y entreprenant des fouilles archéologiques peu de temps après leur installation et le transformant progressivement en un patrimoine⁹.

Les trois possibilités brièvement exposées ici montrent à l'évidence que tout ne devient pas patrimoine. De ce fait, la patrimonialisation est toujours un processus sélectif. La qualité de patrimoine n'est pas un donné d'emblée ; elle est acquise par les éléments au cours de leur vie, parfois même après leur tombée en désuétude comme c'est le cas des sites archéologiques, des édifices abandonnés, des objets de fouilles ou de certaines formes d'expression culturelle remises au goût du jour, comme des recettes de cuisine découvertes dans des manuscrits anciens et introduites dans une activité saisonnière de type festival¹⁰. C'est

⁹ Dahir du 14 novembre 1921 portant classement du Site de ruines de Volubilis. Bulletin Officiel n° 475 du 29 novembre 1921, p. 1825.

¹⁰ Ce fut le cas lors de la première édition du Festival de l'art culinaire de Fès en 1999, en partie basé sur la publication d'un manuscrit du XIIIe siècle : Tujibi, Abu Ali ibn al-Hassan ibn Razin, 1997 (1266), *Fudalat al-Khiwan fi Tayibat at-Taam wa al alwan. Les délices de la table et les meilleurs*

pourquoi, l'on s'accorde à admettre aujourd'hui que le patrimoine n'existe pas (Bendix 2008, Skounti 2008, Isnart 2009)¹¹ ; il advient à partir du moment où les gens s'accordent à considérer un site naturel comme la forêt de cèdres du Moyen-Atlas, un arbre comme l'arganier, un monument comme la Kasbah de Telouet, un objet comme le caftan, un art lyrique et chorégraphique comme l'*ahidous*, qualifiés de patrimoine naturel, culturel, matériel ou immatériel.

Diverses considérations président à l'attribution de la qualité de patrimoine. Elles sont toujours liées à un contexte politique, économique et social particulier. Comme toutes les productions, elles sont un acte éminemment politique. S'agissant de l'exemple marocain, il suffit de jeter un coup d'œil à la liste des sites classés pendant la période du Protectorat et à celle, plus réduite, de l'après-Indépendance pour s'en convaincre¹². Les critères ayant présidé au classement de sites naturels et culturels sont difficiles à établir pour l'une et l'autre période. Une étude historique reste à faire afin de saisir les ressorts de cette politique sélective en examinant, entre autres, les archives des Inspections des monuments historiques et de la Direction du patrimoine culturel. L'ancienneté n'a pas toujours été jugée pertinente : le palais de la Bahia à Marrakech, par exemple, n'avait pas deux décennies lorsqu'il fut classé en vertu du dahir du 21 janvier 1924¹³. Après l'Indépendance, la cadence des classements s'est sérieusement ralentie pour reprendre à partir des années 2000. Là aussi, la représentativité comme critère n'est pas invoquée lorsque, parmi tous les monuments de l'époque du Protectorat à Rabat, seul le Cinéma Royal est l'objet d'un classement en vertu du décret n° 2.00.453 du 8 juin 2000¹⁴. A Casablanca, on a curieusement reconnu le site préhistorique de Sidi Abderrahman¹⁵, mais pas la médina d'Anfa ou les dizaines d'immeubles de l'architecture moderne pour lesquels une association comme Casa Mémoire se bat aujourd'hui¹⁶.

Les objets ne sont pas en reste lorsqu'on examine les collections des musées. Si les objets archéologiques ayant acquis la qualité de patrimoine sont tributaires des trouvailles issues des fouilles entreprises dans les sites, toutes époques confondues, il n'en est pas de même de ce que les professionnels désignent sous

genres de mets, édité et traduit en français par Mezzine et Benkirane, Fès : Publications de l'Association Fès Saïss.

¹¹ Ahmed Skounti, « The Authentic Illusion: Humanity's Intangible Cultural Heritage, the Moroccan Experience », in Laurajane Smith & Natsuko Akagawa, ed., *Intangible Heritage*, London, Routledge, pp. 74-92 ; Bendix, Regina, 2008, *Heritage between Economy and Politics: An Assessment from the Perspective of Cultural Anthropology*, *ibid.*, pp. 253-269; Isnart, Cyril, 2009, Peut-on encore croire au patrimoine, communication aux *Deuxièmes Rencontres Nationales du Patrimoine culturel immatériel*, Clermont-Ferrand, 27-28 novembre 2009. Consulté le 12 mai 2010 sur le site : www.pciich.hypotheses.org/

¹² Cf. www.minculture.gov.ma

¹³ *Bulletin Officiel* n° 592 du 26 février 1924, p. 382.

¹⁴ *Bulletin Officiel* n° 4807 du 26 juin 2000.

¹⁵ Arrêté Viziriel du 25 mars 1942, *Bulletin Officiel* n° 1538 du 17 avril 1942, p. 320.

¹⁶ Entre 2000 et 2005, plusieurs d'entre eux ont fait l'objet d'une inscription mais pas d'un classement, celui-ci ayant des effets juridiques plus contraignants. Voir www.casamemoire.org. Sur les effets du classement, se référer à la loi du patrimoine : Dahir n° 1-80-341 du 17 Safar 1401 (25 décembre 1980) portant promulgation de la loi n° 22-80 relative à la conservation des monuments historiques et des sites, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquités, Titre III, chapitre II.

l'appellation « collections ethnographiques ». Celles-ci se sont constituées dans des conditions particulières, pour l'essentiel sous le Protectorat (Amahan 1999, Kafas 2003, Irbouh 2005)¹⁷. Elles témoignent d'une époque et du regard circonstancié que les autorités du Protectorat ont jeté sur la culture matérielle du pays nouvellement occupé. Elles reflètent, telles une carte postale bigarrée et figée, le visage d'un Maroc à l'aube du XXe siècle avec ses tissages, ses cuirs, ses costumes, ses bijoux, ses objets utilitaires en bois, en cuivre et en bronze, ses manuscrits. Là aussi, l'ancienneté n'a pas été un critère de sélection. Tout semblait, en effet, ancien, dans ce vieil empire aux yeux des autorités du Protectorat. La constitution de ces collections aux musées du Batha à Fès, des Oudayas à Rabat, de Dar Si Saïd à Marrakech, de Dar Jamaï à Meknès et ailleurs dans d'autres musées est une facette intéressante de l'histoire du Protectorat au Maroc. Portées sur la culture matérielle du pays, elles sont assimilées par les élites nationalistes du Maroc indépendant dès 1956 à une image archaïque, rétrograde dans laquelle elles avaient du mal à se reconnaître toutes portées sur l'idée du progrès et de la modernisation. Les musées sont donc restés en marge de la société, probablement perçus comme un fardeau légué par le Protectorat et difficile à porter (Skounti 2004)¹⁸.

LE PATRIMOINE COMME REINVENTION

Les éléments et objets qualifiés de patrimoines deviennent autres, changent souvent de fonction, toujours d'identité. De la même manière que le patrimoine est une création, il est aussi une réinvention. Les acteurs engagés dans ce processus ont l'impression de reproduire à l'identique des objets ou des pratiques tels qu'ils ont pu avoir lieu il y a bien longtemps. En réalité, ils les investissent de significations nouvelles qui n'y étaient pas contenues lors de leur création et de leur usage premier. Les bâtisseurs de la Muraille de Chine, des Pyramides d'Égypte, du Taj Mahal, de la Tour de Pise ou de l'Île de Gorée – pour prendre des exemples bien connus, pouvaient-ils soupçonner un instant l'usage qui en serait fait plusieurs générations plus tard ? Pouvaient-ils savoir que la fonction patrimoniale allait se substituer aux fonctions pour lesquelles ces monuments ont été construits ? Nul ne peut l'affirmer.

¹⁷ Ali Amahan et Catherine Cambazard-Amahan, *Arrêts sur sites. Le patrimoine culturel marocain*, Casablanca, Editions le Fennec, 1999 ; Samir Kafas, « De l'Origine de l'Idée de Musée au Maroc », in Caroline Gaultier-Kurhan, dir., 2003, *Patrimoine culturel marocain*, Paris, Maisonneuve et Larose, pp. 39-56 ; Hamid Irbouh, *Art in the Service of Colonialism. French Art Education in Morocco 1912-1956*, London-New York, Tauris Academic Studies, 2005

¹⁸ Ahmed Skounti, *Le Miroir Brisé. Essai sur le Patrimoine Culturel Marocain, Prologues. Revue Maghrébine du Livre* (Casablanca), 2004, 29/30 : 37-46.

Mais la patrimonialisation agit différemment selon qu'il s'agit d'un élément immobilier, mobilier ou immatériel. Dans le cas des villes historiques, des monuments, des sites archéologiques, des sites naturels et des paysages culturels, il ne peut y avoir de changement de lieu. Ils restent en place et seul leur usage change, soit en voyant une nouvelle fonction se substituer à la première, soit en s'y ajoutant comme je l'expliquais plus haut. Tous changent, cependant, dans le regard des riverains et des visiteurs. Après l'acquisition de la qualité de patrimoine, leur identité change : ils se distinguent désormais de leurs semblables dans la même catégorie. Ils en constituent ou sont voués à en être les meilleurs représentants. Ainsi, une mosquée « patrimonialisée » comme la Koutoubia partage la qualité de lieu de culte avec les autres mosquées mais s'en différencie par cette nouvelle fonction de monument historique légalement protégé. De la même manière, un site naturel comme le Toubkal dans le Haut-Atlas occidental acquiert depuis sa constitution en parc national en 1945 une nouvelle identité qui le distingue du reste de la montagne environnante. La délimitation dans ce genre de cas est, du reste, arbitraire dans le sens où l'on isole un territoire promu en parc national au milieu d'un ensemble plus vaste et tout autant crucial pour la conservation de la biodiversité. De ce fait, la délimitation patrimonialisante, qu'elle soit dans la nature ou dans la culture, est toujours une dévaluation. Mais une dévaluation qui doit produire, à terme, une plus-value naturelle ou culturelle.

Il en est tout autrement des objets mobiliers. Comme ils peuvent changer de lieu, être transportés en dehors du lieu dans lequel ils ont été fabriqués, leur processus de patrimonialisation est un peu différent de celui des éléments immobiliers. Ils connaissent, cependant, un changement d'identité similaire. Leur fonction initiale venant à s'essouffler, ils en acquièrent parfois une fonction patrimoniale qui, si elle ne se substitue pas à la première, s'y ajoute. Les fibules en argent ne sont plus portées par les femmes que très rarement lors des fêtes alors que de nombreux spécimens sont exposés ou conservés dans des musées ethnographiques comme Dar Si Saïd à Marrakech ou les Oudaïas à Rabat. A contrario, le tagine est tout à la fois objet de tous les jours dans nombre de familles, en ville comme à la campagne, et objet patrimonial. Il sert à cuire le mets national par excellence, à le servir mais peut tout aussi décorer un coin de la maison ou du jardin ou faire partie d'une collection publique comme au Musée national de la céramique à Safi. La particularité des objets qui deviennent patrimoines tient, donc, à leur mobilité et à leur réplique. En devenant patrimoines, notamment par voie légale d'inscription ou de classement¹⁹, ils sont soustraits à la vie de tous les jours et consacrés comme témoins d'une culture en mutation. En devenant objets de musée, ils sont définitivement séparés de leurs semblables qui continuent à circuler dans la société et dans le commerce. Cette pièce-là déposée au musée a ce quelque chose qui la distingue des autres : elle les représente désormais et devient un spécimen à la fois rare et précieux. Christian Bromberger a raison d'écrire : « le musée qui célèbre la vie d'hier a souvent la beauté grave du mort embaumé. Quelle que soit l'ingéniosité des procédés mis en œuvre (montages audiovisuels, commentaires, catalogues), l'objet, sorti de son contexte, apparaît amputé de

¹⁹ Loi 22-80 et son amendement 19-05 exclusivement consacré aux biens culturels mobiliers.

significations et de fonctions qui en fondaient l'usage quotidien. Tel est le prix à payer à la 'muséalisation' d'une technique ou d'un bâtiment»²⁰.

L'appréciation de la valeur des objets fait du musée une sorte de « bourse de valeurs patrimoniales mobilières ». A l'aune de ses collections, de ses objets, on sait ce que recherchent le marchand d'art, le collectionneur ou le simple touriste. Inversement, les conservateurs se voient proposer par les « bazaristes »²¹ des objets ou des collections répondant, selon eux, aux critères de l'acquisition : ancienneté et authenticité. Par ricochet, elle encourage la contrefaçon, alimentant un marché du faux foisonnant et ingénieux. Les marchands s'ingénient à fabriquer du faux, de l'ancien, et à imaginer moult recettes pour dissimuler défauts et autres imperfections. Tout se passe comme s'ils essaient de répondre à l'exigence de collectionneurs impénitents qui, pour distinguer le vrai du faux, appliquent la règle des quatre A édictée pour l'Afrique : «Un objet authentique est un objet fait par un Africain pour un Africain et servant à un usage spécifiquement africain dans un contexte anté-colonisation» (Bonnain 2001)²².

Les éléments intangibles de la culture qui se voient attribuer la qualité de patrimoine sont également concernés par ce processus de réinvention. Le fait de les considérer comme un patrimoine introduit en leur sein une dimension nouvelle jusque-là insoupçonnée. Les acteurs ont ainsi la conviction qu'ils sont « authentiques », fidèles à eux-mêmes, se produisant comme ils l'ont toujours fait, hors du temps. Mais, ce n'est là qu'une « illusion authentique ». Celle-ci est pourtant nécessaire; elle est même à la base du processus de patrimonialisation. La croyance en « l'authenticité » de l'élément du patrimoine culturel immatériel, son enracinement dans un temps immémorial, son immuabilité, justifient et renforcent l'engagement et l'action des acteurs (Skounti 2008)²³. C'est en quelque sorte pour aller à l'encontre de cette illusion que la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* de l'UNESCO utilise la notion de « récréation » (UNESCO 2003, art. 2) afin de mettre l'accent sur le changement perpétuel dont ce type d'héritage fait l'objet quelle que soit l'altitude et la latitude.

LE TEMPS PATRIMONIAL

Il y'a plusieurs années, un ami m'a raconté l'histoire suivante²⁴. Dans la région de Khémisset, au Nord-ouest du Maroc, vivait un paysan sur une propriété agricole de taille moyenne. Lorsqu'il mourut, ses enfants, adultes et mariés, partagèrent son

²⁰ Christian Bromberger, « Ecomusées et espaces bâtis : des formes architecturales aux significations culturelles », in Marc Augé, dir., *Les Territoires de la Mémoire. Les collections du patrimoine ethnologiques dans les écomusées*, Thonon-les-Bains : Editions de l'Albaron, 1992, pp. 67-89.

²¹ Ce nom, entré dans l'usage, désigne les marchands d'objets d'art et d'artisanat dans les vieilles villes. Il vient de bazar qui, au Maroc, réfère, non pas au souk comme au Moyen-Orient, mais à des marchés proposant des objets de luxe et d'artisanat. Voir Corinne Cauvin Verner, « Les Objets du Tourisme, entre Tradition et Folklore », *Journal des Africanistes, Sahara : Identités et Mutations Sociales des Objets*, Tome 76-1, 2006, pp : 187-201.

²² Rolande Bonnain, *L'Empire des Masques. Les Collectionneurs d'Arts Premiers Aujourd'hui*, Paris, Editions Stock, 2001

²³ A. Skounti, 2008, *op.cit.*

²⁴ Il s'agit de Mohammed Bettich, psychiatre à Paris.

héritage composé de terres, de bétail et d'une maison. Le mobilier et les ustensiles furent répartis entre ayant-droits. Le burnous du défunt était posé là dans le coin d'une chambre. Il fut emporté par l'un des enfants sans que personne n'y trouve rien à redire. Les années passèrent et lorsque les petits-enfants grandirent, ceux qui n'avaient pas le burnous le réclamèrent et cela embrouilla les relations parmi les familles des descendants du vieux paysan²⁵.

Pourquoi invoquer cette histoire à propos de patrimoine ? Le lien s'explique par le fait que la construction du patrimoine a besoin de temps. Elle est loin d'être évidente de la même manière, avec la même intensité, au même moment pour tout un chacun. Illustrons cette histoire par le schéma suivant pour y voir clair.

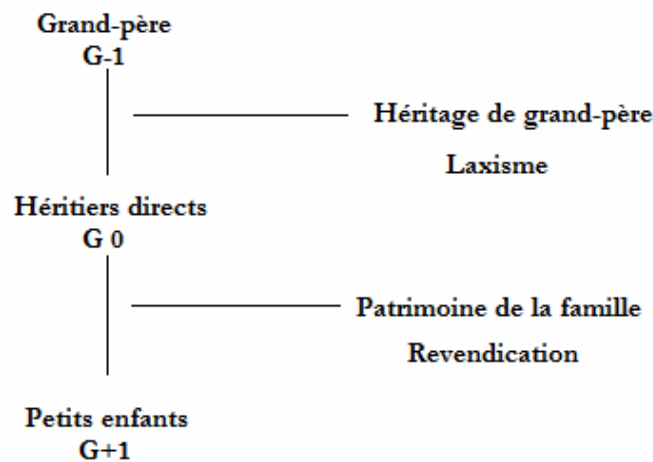


Fig. 2. Le temps patrimonial

A la génération de grand-père (G-1), le burnous est un objet utilitaire que le vieil homme portait pour se protéger du froid. Il le tient peut-être lui-même de son père ou alors sa femme lui en a fabriqué un. Lorsqu'il meurt, ses héritiers directs (G 0) se partagent ceux des objets de l'héritage qui semblent importants à leurs yeux. La proximité avec le père auprès duquel ils ont vécu jusqu'à sa mort est autant une proximité temporelle qu'affective. Il n'y a donc point besoin de s'embrouiller entre héritiers pour des objets quand le souvenir du père est encore très solide. Il est d'ailleurs tellement solide qu'il n'a besoin d'aucun support, d'aucune relique pour se matérialiser. Mais lorsque les petits-enfants de la

²⁵ Laurier Turgeon raconte une histoire similaire sur un pendentif en or avec l'étoile de David que lui et ses frères et sœurs héritèrent de leur mère et auquel ils ne prêtèrent guère d'attention jusqu'à ce qu'il découvre dans les Archives de Bordeaux que sa grand-mère était d'origine juive. Voir Turgeon, Laurier, 2003, *Patrimoines Métissés. Contextes Coloniaux et Postcoloniaux*, Québec : Presses universitaires de Laval & Paris : Editions de la Maison des sciences de l'Homme, 234 pages.

DE LA PATRIMONIALISATION
COMMENT ET QUAND LES CHOSES DEVIENNENT-ELLES DES PATRIMOINES ?

génération suivante (G+1) en viennent à grandir, le besoin d'enracinement se fait sentir : ils revendiquent alors leur part de cet héritage transmué en patrimoine. Ils sont d'autant plus déterminés que les aînés, au lieu de les calmer, appuient leurs velléités car il s'est écoulé assez de temps pour qu'eux-mêmes ressentent à leur tour le besoin de matérialiser le souvenir de leur père. A l'échelle d'une communauté plus large que la famille, le même schéma se voit assez souvent dans les dernières décennies. Un exemple marocain permet de s'en convaincre. Il n'y a pas si longtemps, lorsque les autorités détruisaient un édifice historique datant de la période coloniale, personne ne s'en émouvait outre mesure. Les générations d'après l'Indépendance semblaient considérer cette architecture comme une architecture allochtone bâtie sous occupation. La parenthèse coloniale s'étant refermée, cet héritage pouvait être conservé à des fins purement utilitaires et lorsque celles-ci faisaient défaut, il pouvait être détruit sans regret²⁶.

C'est ainsi que la capitale économique du royaume a perdu quelques uns de ses beaux édifices dont le Théâtre Municipal, les Arènes et le Cinéma Vox comptent parmi les plus illustres. La cohérence urbaine de la ville est ainsi menacée par les nombreuses démolitions d'édifices « n'apparaissant pas encore comme un atout ni pour le développement du tourisme culturel, ni pour la mémoire collective des habitants », peut-on lire sur le site Internet de l'association Casa Mémoire²⁷. Du temps s'étant écoulé depuis, l'on peut à présent comme le fait cette association et bien d'autres acteurs, revendiquer cet héritage. En jetant sur elle un regard froid, l'on peut désormais considérer l'architecture coloniale comme faisant partie de l'histoire de la ville prise dans la longue durée.

Ailleurs dans les autres villes, toutes tailles confondues, les villages et parfois en rase campagne, des édifices de cette même période coloniale, en ex-zones française et espagnole, méritent d'être sauvegardés en leur qualité de témoins d'une époque charnière de l'histoire du pays. Les bâtiments officiels qui abritaient les administrations, les tribunaux, les écoles, les maisons de forestiers, les cafés bars, les prisons, les villages miniers, les usines et manufactures de tous types de productions, sont autant d'exemples de ce qu'il convient de qualifier un « patrimoine dormant »²⁸.

²⁶ Ce sentiment n'a pas concerné, loin s'en faut, que l'architecture coloniale. Voici ce qu'écrit A. Laroui à propos de la médina de Marrakech : « La ville de Marrakech que les touristes considèrent comme un vaste musée vivant, était sous le Protectorat un objet de nausée pour les jeunes nationalistes à tel point qu'ils organisèrent une vaste campagne de dénigrement contre les marques de la décadence qu'on y voyait et qu'ils les firent, à l'indépendance, formellement interdire. » Voir Abdellah Laroui, 1967, *L'Idéologie Arabe Contemporaine*, Paris, Maspero, p. 92.

²⁷ www.casamemoire.org. Consulté le 10 mai 2010.

²⁸ Même lorsqu'il remonte à la veille du Protectorat ou à l'après-Indépendance, il n'est pas toujours épargné comme en témoignent les deux exemples suivants. Pour la première période, la récente destruction début mai 2010 de l'hôpital Benchimol, premier établissement moderne de ce type, construit par un marocain juif de même nom en 1904 et dont la presse s'est largement fait l'écho et à propos de la démolition duquel une pétition est lancée sur Internet. Pour la seconde période, la destruction des bâtiments du bain de Tazmamart après la libération des survivants en 1991 est de l'avis des défenseurs des droits de l'Homme une atteinte à un lieu de mémoire. Résigné mais lucide, Aziz Binebine, un rescapé du bain affirme que : « la destruction du bain de Tazmamart, qui était devenu un symbole des années de plomb, en a fait une légende. Et une légende ne meurt jamais ! » (*TelQuel*, Casablanca, n° 258, 2006, disponible sur www.telquel-online.com).

D'un autre côté, la qualité de patrimoine nouvellement attribuée soustrait des objets et des éléments au temps ordinaire dans lequel ils étaient produits, entretenus, transmis, parfois détruits ou abandonnés. Le processus de patrimonialisation les installe, non pas hors du temps, mais dans un temps autre, comme sur une autre orbite. Ils y tournent désormais au rythme des visiteurs (s'agissant des objets, des monuments et des sites) et au rythme des festivals et autres activités culturelles modernes qui en promeuvent une forme adaptée au public d'aujourd'hui (s'agissant des éléments du patrimoine culturel immatériel). Tous acquièrent des identités nouvelles, alimentent des discours construits, donnent lieu à des rituels profanes. Cette patrimonialisation qui les affecte au début, au milieu ou à la fin de leur vie, selon les cas, entraîne une redéfinition de leur signification en sacrifiant quelque chose de ce qu'ils sont ou sont supposés être.

PATRIMONIALISATION ET MONDIALISATION

Le processus de mise en place de politiques de protection et de sauvegarde du patrimoine naturel et culturel de l'humanité remonte aux premières décennies du XXe siècle. S'agissant du patrimoine culturel, la Société des Nations crée l'Office International des Musées en 1926 qui publie à la suite d'une conférence tenue à Madrid un manuel de muséologie. Il est remplacé par le Conseil International des Musées (ICOM) en 1946 suite à la création de l'UNESCO en 1945. La *Charte d'Athènes* relative à la conservation et à la restauration des monuments historiques est adoptée en 1931. Le Centre de conservation et de restauration des biens culturels (ICCROM) est créé en 1959, puis le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) mis en place en 1965. Dans le domaine du patrimoine naturel, un mouvement similaire de prise en charge au niveau international prend forme de manière parallèle à peu près à la même période. La *Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel* est adoptée en 1933 à Londres. Un peu plus tard, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est créée en 1948. Ces différents organismes contribuent peu à peu à la prise de conscience de la nécessité, voire l'urgence, de préserver les ressources naturelles de la terre et les richesses culturelles de l'humanité.

La réflexion engagée dans ce contexte conduit, petit à petit, à l'élaboration d'instruments normatifs sous l'égide de l'UNESCO. Le mouvement est lent certes, mais il va permettre en un demi-siècle de couvrir des domaines essentiels comme : le conflit armé (*Convention de la Haye pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé*, 1954), le trafic des biens culturels (*Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels*, 1970 ; *Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés*, 1995), le patrimoine mondial (*Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*, 1972), le patrimoine subaquatique (*Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique*, 2001) et le patrimoine immatériel (*Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2003)²⁹.

²⁹ Voir le site de l'UNESCO : www.unesco.org/culture.

DE LA PATRIMONIALISATION
COMMENT ET QUAND LES CHOSES DEVIENNENT-ELLES DES PATRIMOINES ?

Action institutionnelle d'un côté et action normative de l'autre contribuent à la visibilité progressive de ce pan des cultures des sociétés humaines que nous appelons aujourd'hui patrimoine. Au-delà de la reconnaissance internationale, notamment au travers de l'inscription sur des listes, se profilent des enjeux économiques, sociaux et politiques indéniables. Il s'agit de la dimension internationale de cette patrimonialisation en marche dont il a été question ici. L'inscription d'un site culturel ou naturel sur la liste du patrimoine mondial ou d'un élément sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel, plus récente, a désormais des implications aussi bien locales que régionales et internationales. La plus importante d'entre elles, à mes yeux, est ce consentement de fait de la communauté nationale (ou de ses représentants) de « déléguer » une part de sa souveraineté sur des sites ou des éléments qui lui appartiennent en propre. En ratifiant ces conventions, les Etats parties acceptent que la communauté internationale ait un mot à dire sur l'état de conservation d'un site archéologique, d'un parc naturel ou d'un monument historique, d'un côté, ou l'état de sauvegarde d'un chant, d'une danse ou d'un métier, d'un autre côté.

Les professionnels du patrimoine et les citoyens avertis de ces engagements ne manquent d'ailleurs pas de le rappeler à leurs Etats comme à l'organisation onusienne. En avril 2009, une muraille du Palais de la Bahia à Marrakech a été détruite par les autorités de la ville afin, disaient-elles, d'aménager le jardin de cet édifice datant du début du XXe siècle. Alertée, l'Association des Lauréats de l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine, une ONG de professionnels, diffusa un communiqué mettant en doute les intentions des auteurs de la destruction, exigeant la reconstruction de la muraille. Elle en profita pour adresser des lettres au ministère marocain de la Culture et, bien entendu, au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Celle-ci étant une organisation intergouvernementale, ayant les Etats parties comme unique interlocuteur légal, la protestation de l'ONG fut de peu d'effet. Elle renseigne, tout de même, sur les possibilités offertes à de telles entités pour se faire entendre et défendre un patrimoine jugé dégradé ou menacé.

La dimension internationale de la patrimonialisation se voit aussi dans d'autres actions que nous observons depuis des décennies et qui ne cessent de se multiplier. La distinction internationale d'un site, d'un monument ou d'une forme d'expression culturelle ajoute au patrimoine national une dimension internationale indéniable. L'inscription sur les listes déjà citées de l'UNESCO est le point culminant de cette distinction. Selon l'UNESCO, ce patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, matériel ou immatériel, appartient désormais à l'ensemble de l'humanité. De ce point de vue, la patrimonialisation internationale contribue à la construction d'une communauté humaine une et diverse à la fois. S'agissant du patrimoine mondial, la mobilisation internationale pour sauver Louxor en 1965 menacé par la construction du barrage d'Assouan dans la Haute Egypte est considérée comme l'acte de naissance de l'idée d'un patrimoine de l'humanité. Plus récemment, la médiatisation de la destruction par les Talibans des Bouddhas de la vallée de Bamiyan en Afghanistan est un autre exemple tout à fait intéressant. Il illustre ce que l'anthropologue Jack Goody appelle la « peur des

représentations»³⁰. Ce que les Talibans (et leurs sympathisants sur ce point à travers le monde) considèrent comme des idoles païennes qu'il importe de démolir, quitte à utiliser la grande artillerie, est perçu par le reste de la communauté internationale comme un patrimoine digne d'être protégé. D'ailleurs, suite à un travail intense et médiatisé, l'UNESCO a procédé d'urgence en 2003 à l'inscription du site à la fois sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril, sur la base d'une proposition présentée par l'Etat afghan.

Cette mobilisation internationale s'est étendue au patrimoine culturel immatériel depuis l'adoption par l'UNESCO de la Convention de 2003. Ce type de patrimoine s'avère, dans beaucoup de ses aspects, bien moins concerné par les frontières nationales actuelles que le versant matériel de l'héritage de l'humanité. En entamant les inventaires exigés par cet instrument normatif international, les Etats parties à cette convention se rendent compte de l'ampleur de l'étendue des liens qui les unissent les uns aux autres, parfois sur de longues distances. Un certain nombre d'entre eux ont travaillé sur des candidatures pour inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ces dernières années. Trois d'entre elles retiennent l'attention à ce propos. La première concerne l'inscription en 2009 du Novruz, une fête qui marque l'avènement du nouvel an et le début du printemps dans une aire géographique étendue couvrant l'Azerbaïdjan, l'Inde, l'Iran, le Kirghizistan, le Pakistan, la Turquie et l'Ouzbékistan³¹. La deuxième est la pratique de la fauconnerie, candidate à l'inscription en 2010 et met ensemble des Etats parties d'Asie centrale comme la Mongolie, du Golf comme les Emirats Arabes Unis et le Qatar, d'Afrique du Nord comme le Maroc et d'Europe comme la Belgique et le Royaume-Uni, entre autres. La troisième, le régime alimentaire méditerranéen basé sur l'huile d'olive, également candidat à l'inscription en 2010, est porté par l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Maroc, ce qui n'empêche pas d'autres Etats du pourtour méditerranéen de pouvoir se joindre à la candidature. Tous ces éléments illustrent le travail transfrontalier auquel la reconnaissance d'éléments du patrimoine immatériel donne lieu. Les Etats qui les portent s'inscrivent ainsi dans l'esprit mis en avant par la Convention, à savoir la promotion du dialogue entre les cultures et de la tolérance entre les peuples. Ils illustrent aussi cette dimension politique peu soulignée du processus de patrimonialisation à l'œuvre au sein des sociétés et par-delà de leurs frontières politiques.

³⁰ Jack Goody, *La Peur des Représentations. L'ambivalence à l'égard des images, du théâtre, de la fiction, des reliques et de la sexualité*, Paris, Editions de la Découverte, 2003, Sur la première de couverture du livre, on voit un cercle d'hommes rassemblés autour d'un Taliban en train de brûler des photos et des pellicules d'appareils photographiques alors même qu'il se fait lui-même prendre en photo !

³¹ La fête est inscrite sur la base des noms qu'elle porte dans les Etats parties concernés, dans l'ordre des pays ci-dessus : Novruz, Nowrouz, Nooruz, Navruz, Nauroz, Nevruz. Le nom de l'élément dans les pays et langues concernés fait partie intégrante de l'inscription. Voir : www.unesco.org/ich. Consulté le 10 mai 2010.

CONCLUSION

La patrimonialisation est un processus complexe tant par la diversité de ses acteurs que par la richesse des procédés et des cheminements qui y sont à l'œuvre. Il est à la fois issu du truchement d'individus et de groupes que de mouvements de fond qui travaillent les sociétés humaines prises aussi bien individuellement que dans leurs interactions multiples. Qu'il s'agisse de sites naturels ou culturels, d'objets ou de formes d'expression culturelle, la qualité de patrimoine est une attribution que ces produits de la culture acquièrent à un moment donné de leur vie pour différentes raisons. Jugés représentatifs de leurs semblables dans la même catégorie, ils s'en distinguent au point d'être sacralisés parfois jusqu'à l'excès comme le souligne avec véhémence D. Lowenthal³². Nous pouvons donc retenir ici une idée-force: le patrimoine n'existe pas, il est créé. Ceci désacralise, bien évidemment, un sentiment d'attachement que l'on veut solennel tant il lie les générations les unes aux autres comme l'écrit Alain Bourdin³³, confortant le sentiment de continuité des individus et des groupes. A tel point que l'on peut se demander, à la suite de Henri-Pierre Jeudy: « la conservation patrimoniale aurait-elle pour finalité secrète de nous préparer à des situations post-catastrophiques ?³⁴ »

Ce désenchantement est inquiétant pour les acteurs : il enlève ce voile de charme qui couvre des objets et des éléments qu'ils ne veulent voir que chargés de mille et un secrets, de mille et une envies, de mille et une promesses. James Clifford a donné la meilleure définition qui soit du patrimoine : « une tradition consciente d'elle-même »³⁵. Elle résume toute la différence entre un élément ou un objet « à l'état de culture » et un autre « à l'état de patrimoine ». Le premier est un patrimoine en puissance, le second l'est de fait. Mais c'est en prenant parfaitement conscience que le processus de patrimonialisation est un acte délibéré que les acteurs sont à même d'assurer la préservation de ce qu'ils transforment ainsi en héritage pour eux-mêmes et pour les générations futures. Il a été d'ailleurs peu question de ces acteurs. Qui sont-ils ? Comment agissent-ils ? Selon quelles motivations ? Pour quelles finalités ? Il n'a pas été question de la dimension économique de la patrimonialisation. Qu'en tire-t-on en termes de recettes ? Qui s'en charge ? A quoi sert l'argent du patrimoine ? Des enjeux politiques sous-tendent également ce processus : quels en sont les ressorts ? A quoi répondent les choix opérés ou non de « patrimonialiser » par le haut ou par le bas ? Toutes ces questions à propos des acteurs, du versant économique et politique de la patrimonialisation sont autant de pistes de recherche ouvertes.

Enfin, la patrimonialisation, autre visage de la mondialisation de la culture³⁶, révèle un autre paradoxe inattendu. L'humanité est prise dans un tiraillement à

³² D. Lowenthal, 1998, *op.cit.*, p. 2.

³³ Alain Bourdin, 1984, *Le Patrimoine Réinventé*, Paris, PUF, coll. Espace et liberté, p. 39.

³⁴ J.-P. Jeudy, *op.cit.*, p. 13.

³⁵ James Clifford, Expositions, Patrimoine et Réappropriations Mémoires en Alaska, in Octave Debray & Laurier Turgeon, 2007, *Objets et Mémoires*, Paris, Editions de la MSH et Québec, Presses de l'Université de Laval, pp. 91-125 ; p. 94.

³⁶ Sur la mondialisation de la culture (y compris du patrimoine comme une affaire prise en charge au niveau mondial), voir , Jean-Pierre Varnier, 2007, *La Mondialisation de la Culture*, Quatrième édition, Paris, Editions de la Découverte.

l'ampleur sans précédent : un rapprochement qui produit de l'uniformisation d'une part, et l'uniformisation qui crée un besoin pressant de différenciation, d'autre part. C'est tout le dilemme de l'éloge de la diversité dans un monde qui se ressemble de plus en plus : avoir en partage un corpus de valeurs humaines universelles tout en sauvegardant des spécificités locales tout aussi humaines.

ملخص: التوريث: متى و كيف تصبح الأشياء تراثا ؟

Abstract: Patrimonialization: How and When things become heritage?

This article proposes to examine the issue of heritagization as the process by which cultural or natural components become, at a moment of the history of human societies, heritage elements worth safeguarding and valorizing for the benefit of present and future generations alike. The article also examines the process of heritagization presented as a new universal phenomenon that has its own unprecedented scale and specificities. The author asserts that the standardization of the ways of living and acting, as another manifestation of globalization, the universalization of a legal system of human rights proper to the modernity, or even to post modernity, concerns human societies that seek in nature and cultural elements to enhance their identity. Adding to this the consumerist character of the exploitation of natural and cultural resources on a global scale will allow a better understanding of the causes of this heritage frenzy that grabs humanity and faces it with its own demons.

The author concludes by underlying some research topics yet to be explored namely, the role that individuals play in the process of heritagization as well as its economics and political dimensions. He finally points out to a major paradox: humanity is experiencing an unprecedented motion towards standardization that produces a desire of differentiation mainly through the revitalization of the nonphysical cultural heritage.